
Arrêté du Grand Conseil

portant prolongation du délai de proposition de la commission concernant l'initiative parlementaire 189-2019 « Optique pluriannuelle pour le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements ».

Le Grand Conseil du canton de Berne,

vu l'article 67, alinéa 2, 2^e phrase de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC)¹,

à la demande de la Commission des finances,

décide :

Prolongation du délai

Le délai imparti à la Commission des finances pour soumettre au Grand Conseil ses propositions concernant l'initiative parlementaire 189-2019, qui lui a été attribuée, est prolongé de deux ans.

Berne, le 29 avril 2021

Au nom de la Commission des finances

Le président : *Bichsel*

¹ RSB 152.21